Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 18 Rabiia I 1445
3 Octobre 2023

N° 114

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2267**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2267**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2269**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2273**
Homologation de résolutions **2274**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2274**
Avis aux créanciers **2275**
Convocations
Sociétés anonymes **2277**
Divers
Avis au public **2278**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société Communautaire locale

Le nom de la société à constituer : la Société Communautaire Locale «Metouia pour le développement durable» - SCILOMEDD.

Type de la société : locale

Montant du capital souscrit de la société : 10 000 dinars, dix mille dinars

L'adresse prescrite du siège social : Avenue Habib Bourguiba, en face PT 6010 Metouia. Sujet de la société : l'objectif de cette Société communautaire local est l'exploitation des terres collectives restantes en propriété des gens de la collectivité d'ELMATWA, dans la région Aouint Metouia appelée BOUJI, KALIJA, BSISSI, et des terres domaniales enregistrée à travers :

Exploitation des terres dans les projets de développement durable.

Réalisation de projets dans les énergies renouvelables.

Plantation 500 mille arbres, notamment des oliviers.

Durée de la société : 99 ans.

Date et lieu de dépôt du projet de modèle d'acte constitutif : 26/7/2023 au Tribunal de Première Instance de Gabès sous le n°03.

Le nombre d'actions à souscrire en numéraire et le montant devant être payé immédiatement : 50 actions, pour lesquelles il y a 10 000 dinars.

Conditions liées à la répartition des excédents et à la formation de l'épargne : Dans le cas où la société réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque année comptable :

- 15% sont attribués sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50% du capital de la société

- 20% sont consacrés aux activités sociales, culturelles, environnementales et sportives.

- Le reliquat des bénéfices et excédents peut être réparti dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35 % par décision de l'assemblée générale.

- Qui est plus sert à développer ses activités localement.

Le nom de la banque dans laquelle les fonds de la souscription seront déposés : Banque Nationale Agricole - Agence Gabès.

La période d'ouverture à la souscription : du 01/10/2023 au 31/10/2023 avec la possibilité de clôture anticipée, en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Mention des modalités et lieu de convocation de l'assemblée générale constitutive : A la suite de la souscription intégrale, l'assemblée générale constitutive est convoquée par la publication d'un avis au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens et au siège de la délégation de Metouia et au siège de la municipalité de Metouia.

Fondateurs :

Dridi Jamel : domicilié à Metouia, téléphone : 97408050

Hannachi Naila : domiciliée à Metouia, téléphone : 23104345

Hatira Salwa : domiciliée à Metouia, téléphone : 98678707

Maaloul Ridha : domicilié Metouia, téléphone : 98507176

Cherif Ahmed Mabrouk : domicilié à Metouia, téléphone : 27717946

Mahmoud Wael : domicilié à Metouia, téléphone : 95069999

Chamakh Ali : domicilié Metouia, téléphone : 97707423

Les personnes désirant participer à la constitution de la société déposent leurs demandes auprès des fondateurs de la société et à l'endroit désigné par eux à cet effet, en remplissant un formulaire de participation disponible chez les fondateurs, après avoir pris connaissance du projet de statut de la société.

2023R02310SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

MARE ALB

Société anonyme

Au capital de 18 022 500 DT

Siège social : Rue de Gafsa lot numéro 34 & 39, Zone Industrielle - Mghira III

Identifiant unique : 0000246X

En vertu du PV du conseil d'administration du 21 juin 2023 enregistré à la Recette des finances de Fouchana le 14 septembre 2023, sous le numéro 23804355, quittance n°M72498, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises le 21/9/2023 sous le numéro 2023162269.

Il a été décidé ce qui suit :

1. Nomination de M. Taieb Kharraz aux fonctions de Directeur Général Adjoint de la Société;

2. Acceptation de la démission de M. Riadh Machta de ses fonctions d'Administrateur, à partir du 31 décembre 2022.

2023R02290SANB2

Société Gandouz

Identifiant unique : Q0578122

Capital : 50.000 dinars

Siège social : 69, avenue Franklin Roosevelt la Goulette Casino - Tunis

En disposition du procès-verbal de l'assemblée générale des associés réunis le 26 janvier 2023 enregistré sous le numéro 23700916 quittance n°18824 et la deuxième fois à la date du 23 mars 2023 enregistré sous le numéro 23702222 quittance n°35107.

Dépôt copie des deux procès-verbaux au registre national des entreprises à la date du 28 mars 2023.

Dossier n°01 202385992.

Dossier n°02 202365988.

Il a été décidé comme suit :

- Licenciement de l'ancien gérant Kais Boussaid.

- Nomination d'un nouveau gérant Chams Eddine Ajmi.

- Nomination de Mr Ouni Saber le commissaire aux comptes de la société pour deux mandats (2023-2024-2025) et (2026-2027-2028).

- Désignation de l'adresse de nouveau gérant au bureau de son avocat maître Omar Chetoui sis au 15 avenue Omar Ibn Kaddeh - Montplaisir 1073 Tunis.

2023400741SANB2

---

9 PRODUCTION

Capital social 10.000 DT

Siège social Espace Méditerranée

Zone Commerciale Portuaire de Radés

Identification unique : 1105488A

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11/7/2023 enregistré à la recette des finances de Radés le 13/7/2023 sous le numéro 23702150 Quittance n°M041700 dont deux exemplaires ont été déposés au registre National des Entreprises le 28/7/2023 sous le n°2023141812 il a été décidé de :

1. Augmentation du capital de 10 000 dinars au 180 000 dinars.

2. Cessions des actions et agrément de nouveaux actionnaires.

2023402329SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Africaine d'Industrie et d'Effilochage «SAFIEF SARL»

Zone industrielle Jebel El West - Zaghouan

Identifiant unique : 0633250L

Suivant PV de l'A.G.E du 7 janvier 2022 enregistré à la recette des finances rue Eljazira, Tunis, le 31 janvier 2022 sous le n°22700295, quittance n°M006668, dont un exemplaire du dit PV et des statuts mis à jour à la même date, enregistrés à la même recette le même jour sous le n°22700294, quittance n° M006666, ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises le 10/8/2023 sous le n°2023146336, publié au B.O.R.N.E n°173 du 31/8/2023, il a été décidé (i) le changement du siège social de la société sis à la Zone Industrielle de Jebel El West, 1111 Zaghouan (ii) l'actualisation des articles statutaires concernés conformément aux dispositions de la loi n°47/2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et (iii) La mise à jour corrélative des statuts.

2023T00855SRLB2

Dissolution anticipée et nomination d'un liquidateur

SOCIETE PROGRES TECHNOLOGIQUES

SARL au capital de 75.000 DT

Siège social : Rue Des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, 2035 - Ariana - Tunisie

Matricule fiscal : 1090478T

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 Août 2023 enregistré à la recette des finances rue du Paradis - Ariana le 8/9/2023 sous le n°23708588 quittance n°1040016 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 13/9/2023 sous le n°2023160067, il a été décidé la dissolution anticipée de la société «PROGRES TECHNOLOGIQUES» ci haut mentionnée et la nomination de Madame Hayet Ben Romdhane en tant que liquidateur de la société. Le lieu de liquidation est fixé au 16, rue des Entrepreneurs - La Charguia 2 - Ariana.

Les créanciers doivent produire leurs créances au lieu de liquidation précité dans les délais légaux à partir de la date de la parution du présent avis au JORT.

2023402323SRLB2

Société de restauration «Parmigiano» S. A. R. L.

Au capital de 20 000 Dinars

Siège social : Local N°4 Complexe «LAKE TOWER» Les Berges du Lac Tunis

Identifiant unique : 000/M/A/1794151K

Suivant le PV de l'assemblée générale extraordinaire du 30/5/2023 enregistré à la recette des finances du Lac Tunis le 7/8/2023 sous le n°23706313 quittance n°M079475 et déposé au registre national des entreprises le 19/9/2023 dossier n°2023161792, il a été décidé en présence de tous les associés, d'accepter la démission de Madame RAHMA HADDAD de ses fonctions de gérante de la société «Parmigiano» et la nomination de Madame Ben Amara Mounira entant que nouvelle gérante de la dite société.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 16/8/2023.

2023402328SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE RAYANA FOUNDATION SUARL

En voie de liquidation

Siège social : 4 Rue Achtart Nord Hilton Tunis

MF : 1183586LAM000

D'après le procès-verbal d'une réunion tenue le 22 octobre 2022 et enregistré à la recette des finances Cité Mahrajene le 24/11/2022, quittance n°M091107 enregistrement n°22506976.

Une copie de ce PV a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 15/12/2022 Monsieur Wael Makni liquidateur de la société RAYANA FOUNDATION, informe que tout créancier éventuel à la société, est tenu de produire ses justificatifs à l'adresse suivante : 41 Avenue Kheireddine Pacha Immeuble Les Jardins du Pacha - Bloc C 4ème étage Tunis, et ce dans un délai de Trois mois à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T.

2023402316SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Charguia en date du 23 mai 2023 n°23203875 reçu n°M06554 dont 2 copies ont été déposées au registre national des entreprises le 6 juin 2023 sous n°2023125943 Madame Sondes Ben Naceur Ben Ahmed Ayari a cédé la totalité du fonds de commerce de produits laitiers cité au 10 rue Abderrahmane Gariani, cité el Khadra avec tous les éléments corporels et incorporels Madame Zineb Ben Monji Ben Ettayeb Tlili.

Les oppositions seront faites entre les mains de l'acquéreuse à son adresse ci-dessus.

Cette annonce a été publiée au journal de «Le Quotidien» du 23/9/2023.

2023T00894FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 14/9/2023 à la recette des finances Menzeh 6 enregistrement n°23206898 quittance n°110308 rédigé par Imed Eddine Taboubi Avocat à Béja demeurant 20 avenue de la République, publié dans les journaux Echourouk et le Quotidien en date du 21/9/2023 Mr. Mohamed Bourhene EL GHARBI a vendu la totalité du fonds de commerce dénommé "LA PARENTHESE" situé à l'avenue Hédi Nouira Ennasser Ariana à Mr Melki Rami.

Les oppositions sont admises chez le vendeur demeurant à l'avenue de la Liberté Mhamdia, Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au jort.

2023T00895FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé enregistré le 18/9/2023 à la recette des finances d'El Mourouj reçu n°M073433 enregistrement n°23204534 Madame Amel Bent Bouich Ben Mohamed Boussetta Epouse Moncef Babis demeurante à El Mourouj a vendu tout le fonds de commerce sis à la rue de Magreb cité Moncef Bey Mourouj 3 Ben Arous destiné à la vente des viandes blanches, fromagerie et dérivés objet de la carte d'identification fiscale n°901EN1297610/X et objet du registre de commerce n°A0239252016 à madame Hend Bent Hammadi Ben Ahmed Maaroufi demeurante au n°2 cité Chebbi Tebourba Mannouba.

Les oppositions doivent être adressées entre les mains de l'avocat Maître Adel Yahyaoui à son étude au 22 rue de jazira 2ème étage Tunis 1000 dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée le 23/9/2023 aux journaux Essahafa et Le Quotidien.

2023T00896FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 7/7/2023 enregistré à la recette des finances Tarek Ibn Zied le 8/8/2023 quittance n°M056562 enregistrement n°23204426 Mr Amor Zouaoui titulaire de l'identifiant unique 1743350J a vendu à Mr Ahmed Dahdah titulaire de CIN 11427134 la totalité du fonds de commerce exploité au local situé au 4 Borj Echerch Bizerte destiné au commerce d'habillement prêt à porter.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à son domicile élu 16 Borj Echerch Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au JORT.

Cet avis est publié aux journaux "Echourouk et le Quotidien" du 8/9/2023.

2023T00898FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Ettadamen le 21/9/2023, quittance n°M080351 enregistrement n°23204689 Mme Leila Rezgui cin 103795102 son adresse : route de Bizerte Sanheji Mnihla Ariana a vendu le fonds de commerce : moulin de grain et vente des épices situé au 03 rue 149 Ettadamen 2041 RC Y1405242 à Mr Nidhal Harb cin 09805409 son adresse à cité Olfa Korba Nabeul.

Toute opposition sera faite au bureau de maître Abdelkader Ben Romdhane 10 rue eve nohel 2ème étage n°06 dans le délai de 20 jours de publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aussi au journal Achourouk le 24/9/2023.

2023T00899FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue El Jazira le 25/9/2023 sous le n°23202819 quittance n°M058577 Mr Nejib Ben Fredj Smiri a vendu à Mr Ala Ben Lotfi Mehdaoui la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour tout genre de commerce sis souk des armes n°57 rue El Marr Beb Menara Tunis.

Les oppositions doivent être adressées chez l'acheteur sis à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 27/9/2023.

2023T00901FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 14/9/2023 enregistré à la recette des finances Cité Ettadhamen le 15/9/2023 sous n°23204589 (quittance n°M079081), Monsieur Habib Maaroufi titulaire de la carte d'identité nationale n°02478999 a vendu à Mohamed Mchabet titulaire

de la carte d'identité nationale n°06545270 la totalité du fonds de commerce comprenant tous les éléments corporels et incorporels, qui a pour objet vente alimentation générale, situé au 37 rue 106 Cité 18 janvier Ettadhamen.

Les oppositions devront être adressées au bureau de Maître Jouini Mohamed Ali, Avocat demeurant au 24, rue Daghbagi, 4ème étage Tunis 1000 et ce, au cours des 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Cet avis est paru aux journaux «Echourouk et le Quotidien» en date du 26/9/2023.

2023T00902FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 12/9/2023 enregistré à la recette des finances de Ras Djebel le 13/9/2023 sous le numéro d'enregistrement 23202890 ; Quittance n°M068922 rédigé par Maître Larafa Houda dont l'étude sise à Ras Djebel Rue Saleh Eddine El Ayoubi, Mr Lasaad Ben El Mekki Cherbib titulaire de la CIN n°01530517 a cédé à Mr Bilel Ben Abd El Waheb Dridi titulaire de la CIN n°08945356 la totalité du fonds de commerce exploité comme vente produits divers sise à la Rue Saleh Eddine El Ayoubi à Ras Djebal.

Toutes oppositions seront faites dans les délais de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié dans les deux journaux «Le Quotidien et Echourouk» le 19/9/2023 page 15 et page 24 annonce.

2023T00904FCCC2

Concession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Fouchana sous le n° 23204024 le 19/9/2023 quittance n°M080625 Monsieur Mohamed Ben Alela Trabelsi désiste à la société Trabelsi Mohamed Malek Réparation SARL tout le fonds de commerce ayant pour l'exploitation de la vente pièces de rechange et de l'électricité auto sis au 05 l'Avenue de l'indépendance cité Nasr Fouchana 2082 Ben Arous. Toutes oppositions seront faites à l'adresse de l'acheteur sis au 05 l'Avenue de l'indépendance cité Nasr Fouchana 2082 Ben Arous. Cette annonce a été publiée le 22 Septembre 2023 aux journax le Quotidien et Achourouk.

2023R02293FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 15/9/2023 à la recette des finances Fouchana Ben Arous, la société «LABOMED» a cédé son fonds de commerce conçu pour toutes les activités commerciales sis à la rue de la Liberté Fouchana à Aymen Riahi, les oppositions éventuelles doivent être adressées au bureau de la société «LABOMED sis au centre Lamti magasin b01 Mourouj 1 Ben Arous, dans un délai ne dépassant pas vingt jours à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 21/9/2023.

2023R02294FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 12/9/2023 enregistré à la recette des finances de Siliena le 13/9/2023 quittance n°M044967, enregistrement 23204286. Mme Tahani Molahi a vendu à Mme Sarra Boughanmi le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que Jardin d'enfant sis au siège de la Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale cité Yasamine Siliana.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le deux journaux Achourouk et le Quotidien le 26/9/2023.

2023R02295FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite au contrat sous-seing privé daté du 7/9/2023, et enregistré à la recette des finances de Tataouine en date de 11/9/2023 reçu n°M062573 n° d'enregistrement 23203376, Mr Walid ben Omar Moussa a cédé à Mr Sadam Ben Ali Rouijel titulaire de la CIN n°06605929 du 18/6/2020 l'ensemble du fonds de commerce destiné au commerce de vente des PDUITS DE QUINCAILLERIE sis à la Rue Habib Dabebi, 3200 Tataouine.

Les oppositions doivent être déposées jusqu'à 20 jours à partir de la publication de la vente au JORT à l'adresse du fonds.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 15/9/2023.

2023R02297FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte de vente rédigé par l'avocat enregistré à Zaghouan le 28/8/2023 quittance n°23202526.

Mme Amira Ati a vendu à Mme Aziza Adib la totalité du fonds de commerce sis à cité risela Zaghouan activité pâtisserie cela a été publié dans les journaux Achourouk et le Quotidien le 15/9/2023.

Toute opposition doit être faite à l'adresse du fonds de commerce.

2023R02298FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances de Fouchana datant le 20 septembre 2023 sous le n°23204052 quittance n°M080937 Aicha Bent Ammar ben Salah épouse Manaa Brik a vendu à Oussama ben Naceur Mejri et Sondes bent Toumi ben Mohamed Hosni tout le fonds de commerce chacun à moitié avec tous ses éléments

corporels et incorporels à l'activité du café sous la nomination «café Alia» sis à la rue Imam Mezni cité Al Hana Mehamdia Ben Arous. Les oppositions seront acceptées par l'acheteur Oussama Mejri à son adresse sise au 06 rue 9044 Jebel Jloud Tunis dans le délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée au journal «Essabah» le 23/9/2023.

2023R02308FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Kalifi Bêchir avocat à la cour de cassation enregistré auprès de la recette des finances de Médenine le 20/9/2023 reçu n°M077717 enregistrement n°23204530 Dabech Aicha bent Ali ben Said C.I.N n°03491755 a vendu son fonds de commerce "librairie".

Tout le fonds de commerce dont ils sont propriétaires avec tous ses éléments corporels et incorporels existant en face de l'école primaire route Tataouine Médenine sud à Boubakri Fouzia bent Mohamed ben Mohamed titulaire de la C.I.N n°06531988.

Les oppositions sur le prix de la vente seront reçues entre les mains de l'acheteur dans la librairie l'objet du contrat.

Et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 23/9/2023.

2023R02311FCCC2

Cession d'un F.C

Par acte SSP enregistré à Monastir le 20/9/2023, Quittance n°M065951. Lassad Dorai, CIN n°06875229 a cédé à Haykel Dorai, CIN n°06855246le F.C du local de commerce de prêt à porter sis à la rue Mahmoud Bourguiba Monastir.

Les oppositions seront envoyées à l'adresse du F.C dans les vingt jours qui suivront la publication de cet avis au JORT.

Le présent avis est paru au journal «Achourouk» le 26/9/2023.

2023S01126FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 24/8/2023 enregistré à la recette des finances Rue Mohamed Maarouf, Sousse le 4/9/2023, quittance n°M066386 enregistrement n°232026751, la société tuniso italienne de distribution SID Workman représentée par Mr Ahmed Tarek Ben Hadj Ali, titulaire de la CIN n°04182323 sise à la rue des Camélias, El Kantaoui, Nerjess 2, RC N° B142281997, Matricule Fiscal : 455987 EAM 000 a vendu à Mohamed Amine REJIBA, demeurant à Rue Bizerte, Kalaa Sghira, titulaire de la CIN n°12808173, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des vêtements de travail et tout autre commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis au n°6 rue 20 Mars 1956, cité Jawhara - Sousse.

Les oppositions éventuelles seront recevables dans le délai légal entre les mains de la société civile professionnelle d'avocats «Bouraoui et Gahbiche» sise à Rue d'Algérie Sousse, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» du 26/9/2023.

2023S01132FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Haffouz le 14/9/2023 sous n°23201155 quittance n°M023497. Mr ALAKRI JAOUADI, titulaire de la CIN n°02045692 a vendu et cédé à Mr Tarek AJILI, titulaire de la CIN n°07633066, la totalité du fonds de commerce du local destiné Restaurant avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la Rue Ali Zouaoui ramifier de l'avenue de la République à Haffouz - Kairouan. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 23/9/2023.

2023S01134FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 17/8/2023 enregistré à la recette des finances sakiet eddair le 29/8/2023 quittance n°M058834 enregistrement n°23202362, Mr Kais ben Abdelkader Ghouma titulaire de la carte d'identité n°05364698 a vendu à Mme Fatima El Abeki ép Zawem carte d'identité n°03910829 le fonds de commerce situé à la route Mahdia km 10 immeuble zweri nommé "Venissia" ayant pour objet café catégorie 1 avec ses équipements et tous ses éléments incorporels à savoir notamment la clientèle et l'achalandage.

Toute opposition sera requise dans le délai de 20 jours de la date de publication au JORT à l'adresse du fonds susmentionné.

Cette annonce est publiée au journal "Assabeh" le 6/9/2023.

2023X01225FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 18/9/2023 enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 19/9/2023 sous le n°23203322 et quittance n°M090591, Mr Hsan Bahri CIN 05324123, a vendu à Bilel Jaoua CIN 11005629, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels dont l'activité est la vente des fast-food et pizzas sous le nom «illico Pizza Presto», exploité au local sis à la route Sidi Mansour km 4.5 cité Bourguiba Sakiet Eddaier 3063 Sfax.

Les oppositions doivent être formulées auprès de l'avocat à la cour d'appel maître Mahdi Louati sis à la rue Ahmed Aloulou immeuble sirine

3ème étage B302 Sfax, dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk le 23 septembre 2023.

2023X01226FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat Souscrit par Maître Jbir Mohamed daté le 29/8/2023 qui a été enregistré à l'administration des finances à Sfax le 6/9/2023 sous le n°M071907.

Mr Ahmed Ibn Saïd titulaire de la CIN 08887875, a vendu à la Sté S.P.C-Médical- M F 1791610D tout son fonds de commerce consistant en un local qui se trouve à la route Mherza km3.5 cité Habib Sfax.

Pour toutes réclamations vous pouvez consulter l'acheteur situé à l'adresse ci-dessus.

Dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 26/9/2023.

2023X01229FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 5/9/2023 enregistré à la recette des finances Route de Tunis Sfax le 18/9/2023 sous n°23203290 Quittance n°M090016 Madame Sarah Arous a vendu à la société OXYLAV tout le fonds de commerce consistant en un local ayant pour objet un pressing nommé AQUA LINGE sis à la Route de Teniour km 2.5 résidence OMAR magasin n°1 Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues chez Maître Abdelhamid Amira Avocat à la cassation Rue Taher Sfar centre Marhaba 3ème étage Sfax 3000 dans un délai de vingt jours à partir de l'insertion de cet avis au JORT.

Un Avis a été déjà publié au journal Echourouk du 23/9/2023.

2023X01231FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Soumaya Ben Romdane Zribi daté le 13/9/2023 et enregistré à la recette des finances Chihia Sfax le 19/9/2023 sous le numéro 23201052 quittance n°MO43184 Mr Mourad Allouch demeurant à la rue Hédi Chaker elaiin Sfax a cédé à Ali Jawedi demeurant à la route Saltnia km 7 sakiet daiir Sfax la totalité du fonds de commerce "café" exploité dans le local situé à la rue Farhat Hached n°11 Chihia sakiet ezait Sfax.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T entre les mains de l'acquéreur dans le domicile du fonds de commerce précité ci-dessus.

Le même avis a été publié au journal le Quotidien du 26/9/2023.

2023X01234FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé signé le 15/9/2023 enregistré à la recette des finances Abou Elkacem Echebbi le 18/9/2023 sous le numéro 23204230 quittance M087745, Monsieur Mondher Mhiri Titulaire de la C.I.N n°01035556 du 25/8/1998 inscrit au registre national des entreprises sous le numéro 0629992Q a vendu à Madame Salma Abid titulaire la C.I.N. n°08948629 du 02/6/2021 inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 1676117Z la totalité de son fonds de commerce destiné à l'exploitation de vente de fournitures scolaires et de bureau exploité dans le local sis à la Rue Hédi Shaker, n°16, Sfax.

Les oppositions se font entre les mains du vendeur sus-indiqué à son domicile sis à 15 Rue Bourguiba El Ain, Sfax dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Le temps et Essabeh du 26/9/2023.

2023X01236FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé le 4/9/2023 et enregistré à la Recette des Finances de Boussalem à la même date Reçu n°M045366 enregistrement n°23201463, monsieur Ayed Dahmen titulaire de la CIN n°02390108 a vendu à madame Amel Tissaoui titulaire de la CIN n°07831104 la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente des produits alimentaires au local sis à la Rue Kheireddine n°29 à Boussalem.

Les oppositions seront admises entre les mains de l'acheteuse madame Amel Tissaoui à son domicile sis au 18, Rue Ibn Khaldoun à Boussalem dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Le même avis a été publié au journal Echourouk du 16 septembre 2023.

2023402330FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 21/8/2023 enregistré à la recette des finances Manouba le 24/8/2023 reçu 1058013 enregistrement 23303312, Mr Mohamed Najib Gharbi CIN n°00623578 a loué la totalité du fonds de commerce sis au 52 avenue Habib Bougatfa Manouba, destinée activité café, à Mr le locataire Sami Kalaf CIN n°07276939, toutes les oppositions seront entre les mains de Mr Sami Kalaf, sis au 52 avenue Habib Bougatfa Manouba dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée au journal «le Quotidien» du 01/9/2023.

2023T00897FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Selon acte sous seing, enregistré à la recette des finances de Mégrine le

6/9/2023 quittance numéro M067402 numéro d'enregistrement 23304984 Mr Maher WALLANI titulaire de la CIN n°09606461 a loué à la Société DISTRICOS DIVINE, SARL ayant pour identifiant unique 1837578X représentée par son Gérant Mr Lotfi FATHALLAH le fonds de commerce destiné à la vente de produits parfumerie de beauté et parapharmaceutiques sis au 04 Rue 1er juin Mégrine 2033 pour une durée de 2 ans du 01/8/2023 au 31/7/2025.

Les oppositions si elles ont lieu devront être déposées dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de locataire et l'adresse indiquée ci-dessus du fonds de commerce sera le lieu de correspondance de ses oppositions.

La présente annonce a été publiée au journal Echourouk le 27/9/2023.

2023S01130FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par A.S.S.P daté le 25/8/2023 enregistré à la recette des finances du Lac le 29/8/2023 (enregistrement n°23306936), (quittance n°M085529) Mme. Mariem Ben Amar, (CIN n°08747246) (I.U 1303200X) a loué le fonds de commerce avec toutes ses composantes matérielles et immatérielles pour l'activité de soins esthétiques et vente de produits cosmétiques à la société NAILS PRONAILS (I.U 1834454X) représentée par Mlle. Aya SAHRAOUI (CIN 09826425) du local sis au n°B10, résidence LES ORCHIDEES, les berges du Lac, Tunis à un prix de deux mille (2000) dt par mois.

Les oppositions seront faites entre les mains de bailleur à son adresse citée en haut dans les 20 jours qui suivent cette annonce.

Cette annonce a été publiée au journal de «Le Quotidien» le 23/9/2023.

2023402324FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du syndic

Suivant procès-verbal du 12/8/2023 enregistré à la recette des finances Sliman le 11/9/2023 enregistrement n°23702070 quittance n°M048732, il est constitué un syndic.

Nom : Syndic des copropriétaires de résidence MAYAR

Siège social : Nozhet Soltan Cité Erriadh Soliman

Membre :

Le président : Mr Jalel AOUADI

Le trésorier : Mr Bilel SAID

Secrétaire général : Mr Mohamed Houida.

2023R02306APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne des Techniques Intelligentes.

Adresse du siège : 40 rue Al'Oqhouène, 2010, Manouba.

Thème : Scientifique culturelle.

Objectifs :

- Contribuer au développement de la coopération et de l'interaction entre experts dans le domaine de l'intelligence artificielle.

- Chercher à motiver les jeunes à lancer des projets émergents qui s'appuient sur des technologies intelligentes.

- Etablir des liens avec des associations et organisations ayant des objectifs similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays et qui entretiennent des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Membres :

- Président : Mounir Sayadi - Professeur d'enseignement supérieur.

- Vice-président : Saber Abid - Maître de conférences.

- Secrétaire général : Mohamed Ali Cherni - Maître assistant.

- Secrétaire général adjoint : Ala Balti - Maître assistant.

- Trésorier : Aymen Mouelhi - Maître de conférences.

- Trésorier adjoint : Ahmed Zaafouri - Maître assistant.

Date de dépôt : 20 juin 2023.

Numéro de reçu de dépôt : 06/11.

2023R02309APSF1

Constitution d'un syndicat

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive en date du 14 juillet 2023 et de la lettre du dépôt du dossier constitutif du syndicat déposé au gouvernorat de Mahdia en date du 19 septembre 2023.

Il a été constitué un syndicat professionnel :

Nom du syndicat : «Mahdia Tourism Management»

Siège : Rue Slimène Hamza la Médina - Mahdia

Objet : Regrouper et coordonner le plus grand nombre de prestataires touristiques, Institutions et acteurs publics et privés actifs dans le secteur du tourisme dans la région de Mahdia afin de :

- Valoriser et promouvoir l'offre touristique dans la région.

- Palier le phénomène de saisonnalité touristique dans la région.

- Offrir des services aux visiteurs de la région de Mahdia et à ses membres.

Membres du conseil d'administration :

1- Mohsen Boussoffara

2- Tarak Ben Khedher

3- Heithem Braham

4- Ridha Hfayedh

5- Hassine Labaied.

2023S01133APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Culturelle et Artistique des Mines.

Siège social : Cité moderne Métlaoui 2130.

Objectifs :

- Contribuer au développement de l'esprit d'équipe et du bénévolat.

- Réaliser des activités culturelles et contribuer à l'avancement et au développement culturel.

- Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires.

P.V. N° : 6531 en date du 17 janvier 2023.

Commission :

- Présidente de l'Association : Marwa Slogga.

- Vice-présidente de l'association : Amina Slogga.

- Secrétaire Général de l'Association : Hamza Bouyhi.

- Trésorière de l'Association : Amira Belkheir.

2023X01227APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Etoile Sportive de Ben Guerdane

Siège de l'association : Siège de l'Académie les Stars d'Union, Route Warsnia, 0,5 km à Ben Guerdane.

Procès-verbal de l'assemblée constitutive du : 07/10/2023.

Il a été décidé de constituer une association : Etoile sportive de Ben Guerdane.

Objectifs : Former et encadrer des jeunes, développer leurs capacités physiques et techniques et les faire progresser aux plus hauts niveaux sportifs et moraux.

Organisme gestionnaire :

Président de l'Association : Abdel Karim Abou Ali

Vice-président : Mourad Al-Zamzam

Secrétaire général : Nour Edin Jebali

Trésorier : Abd El Razzag Abou Ali

Membre en charge des médias : Zohra Chandoul.

2023X01230APSF1

Homologation de résolutions

Association sportive wifak mateur

Suivant pv de l'assemblée générale extraordinaire de l'association sportive wifak mateur en date du 18/8/2023 enregistré à la recette des finances Mateur sous le n°M061395 quittance n°23801944 du 28/9/2023 a été décidé de changer le premier décret du mini foot à une association polyvalente de 11 joueurs et organisation des stages de formation des matchs pratiques et changement des visites et organisation des rencontres dans le domaine de l'entraînement.

2023R02319APSF2

Election d'un nouveau bureau de syndic de la résidence

Farah2 sis à rue de Tunis cité Erriadh Borj Essedria

Suite à l'assemblée générale élective du syndic de la résidence Farah2 sis à la rue de Tunis cité Erriadh Borj Essedria daté du 21 Mai 2023 dont son P.V a été enregistré dans la recette des finances de Slimen sous le numéro 01262237 en date du 30 mai 2023 et sous numéro de reçu M31503 et où sont élus Mr Slim Elkamel président du syndic et Mr Noureddin Elkamel trésorier du syndic et Mr Ahmed Tekaya secrétaire général et Mr Nizar Nefzi comme membre du syndic.

2023402327APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente par adjudication publique

Le 30/10/2023 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication de l'immeuble ci-après à la chambre des saisies immobilières du Tribunal de Première Instance de Mahdia.

La partie poursuivante :

Quatar National Bank- Tunisia, société anonyme, son matricule fiscal est B122251996, présentée par son représentant légal, son siège de sa succursale est situé à Menchia, route touristique, avenue 14 janvier, Hammam Sousse - Sousse.

Le débiteur :

La société safir internationale, S.A.R.L, Identifiant unique n°1432660R, son domicile élu à l'avenue Monji Bali immeuble mesk bureau C31 kornich Sousse.

L'avocat poursuivant : Maître Sahbi Karoui, avocat à la cour de cassation, avenue Léopold Senghor, immeuble Selten- Sousse - (Matricule fiscal : 108.166-P-AP-000).

L'Immeuble mis en vente : la totalité de la propriété "tayssir 2", titre foncier n°51633 Mahdia, un terrain planté d'oliviers, sa superficie est égale à 4314 m² parcelle n°03 située en bordure de la route régionale reliant les deux villes d'El Jem et de Swassi. Elle dispose d'un pressoir à olives moderne, dont les frontières au sud un terrain sur la propriété aux héritiers de Meftah Ben Saleh, à l'Est, la parcelle n°04 du titre foncier 18895 Mahdia, à l'ouest parcelle n°02 du même titre foncier 18895 Mahdia, au nord route régionale n°87 reliée entre El Jam et Swassi.

Mise à prix : (704300 DT) selon le rapport de l'expert «Hechmi Maalel».

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consigné le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignement, consulter l'étude de l'avocat poursuivant consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Mahdia.

2023S01125VEPA1

Vente immobilière après la réduction de 40%

Cabinet Maître Zaghdene Morad

Avocat auprès de la cour de cassation

14 Avenue Dag Hammarskjöld Deuxième Etage Sfax

Partie poursuivante : Monsieur Dhieb Mohamed domicilié au bureau

d'Avocat Maître Zaghdene Morad; Avocat auprès de la cour de cassation, 14 Avenue Dag Hammarskjöld deuxième étage Sfax.

Partie poursuivie : Dhieb Zouhair dont le domicile à la route d'Elain Klm 7 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Zaghdene Morad Avocat auprès de la cour de cassation, 14 Avenue Dag Hammarskjöld deuxième étage Sfax.

Description de l'immeuble : Un terrain blanc avec une forme déformée situé à la route Gremda, Km 18.

La superficie totale est d'environ 4739 mètres carrés.

Le bien bordé du sud de la parcelle n°295 de l'arpentage obligatoire, la zone AL-AABED, lettre «A» dont le propriétaire AL-HADI Bouayad, et à l'Est par la Route Gremda et Nord, la parcelle n°296 de l'arpentage obligatoire, la zone AL-Aabed, la lettre «A» dont le propriétaire ZOUHAIR DHIAB, et à l'ouest, la parcelle n°311 de l'arpentage obligatoire, la zone AL-AABED, la lettre "A" dont le propriétaire AL-SHARFI.

Prix d'ouverture après réduction de 40 % : quarante deux mille et six cent cinquante et un dinars (42.651.000) les quelles seront majorées des frais arrêtés par le tribunal.

Date et lieu de la vente : La salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2, le mercredi correspondant au vingt cinq octobre de l'an vingt-trois et deux mille (25/10/2023) à neuf heures du matin et les suivantes.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine et le cahier des charges est consultable au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2, ou chez l'avocat chargé des procédures de vente.

NB : Il n'est possible de participer aux enchères qu'en sécurisant un tiers du prix d'ouverture, qui est inclus dans un chèque certifié, et dont le bénéficiaire est l'avocat.

Charge des poursuites et l'obtention d'une licence de l'état pour les non tunisiens.

2023X01198VEPA1

Adjudication suite à un partage judicaire

Faire une surenchère d'un sixième de prix

Partie saisissante poursuivante d'un sixième : Jamel Hamami surenchérisseur avocat mentionné ci-dessous.

Partie saisie : 1) bank de Tunis saisi résident de Turku Tunis.

Avocat poursuivant : Chabane Imad edine résident 11 rue Mikaël Nouaima Hammam Sousse. 2) Mongi Fadloun saisissant 138 rue Mohamed Karkoub Moknin 3) Maître Jehad Barouni avocat bureau B312 immeuble cercle de bureau 3ème étage urbain bort Tunis bénéficière adjudicataire Mohamed Mahjoub.

Avocat Khedri Moncef, avocat en cassation, à son bureau au numéro 2 rue Mohammad Ali Akid, district de Bougatfa 2, Sidi Hussein Al-Sigoumi, téléphone / fax, 71559766.N.F0726434 G La propriété, objet d'adjudication, située à la rue Bourguiba et rue de Kourtoum Mornagia, et surface, 2000m/5000m, la propriété, de t f, 3468 Manouba urbain.

Prix d'ouverture : deux cent vingt neuf mille trois cent quatre vingt quatre dinars 307 millimes (229.384.307) affaire n°785.

Date, lieu et heure du point : Mercredi 25/10/2023 le service des ventes immobilières du tribunal de première instance de Manouba rue Manouba à neuf heures du matin et suivant.

Visite de la propriété : Vous pouvez visiter la propriété tous les jours de la semaine de 9h à 17h.

Remarque : La surenchère ne pourra avoir lieu que par un avocat représentant un tiers du prix d'ouverture ou ayant présenté à son égard un chèque certifié de disponibilité d'un solde ou d'une garantie bancaire irrévocable.

2023402335VEPA1

Avis aux créanciers

Changement du syndic de faillite

Affaire n°350

Société SMAK

IU : 0765394J

Le tribunal de première instance de Tunis réuni en chambre du Conseil en date du 14/7/2022 a décidé de remplacer le syndic de faillite Mr Youssef Ennouri par le syndic de faillite Mr Chokri Heni et lui confié la continuation et l'accomplissement de la mission de la faillite pour la société SMAK sous le contrôle du juge Madame Ghaya Tej El Molk Bel Khodja.

Le syndic de faillite maître Chokri Elheni annonce le changement du lieu de domicile de la société sus indiqué à son bureau sis au 34 rue Ali Dargduth étage 3 bureau A 1001 Tunis Tél : 71331411

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Essahafa et La Presse en date du 15/9/2023.

2023T00903VEPA2

Avis aux créanciers

En date du 6/02/2023 Monsieur le juge chargé de la répartition des deniers auprès du tribunal de 1ère instance de Ben Arous dan l'affaire n°210 a pris la décision d'ouverture de la procédure de répartition des sommes consignées à trésor public du pays tunisien sous le n° R004932 en date du 02/3/2020 totalisant vingt mille Dinars 20.000.000 D au vu de la requête de répartition des sommes consignées présentée par Maître Lotfi Aissa au nom de Belgacem ben Lakhdar Abdellaoui et Khalil Souli contre Jamal Eddine Aissaoui et le reste des créanciers déclarés à l'ordonnance sur requête consignation en conséquence;

Et en vertu de l'article 468 du «CPCC» tout créancier désirant participer au partage des deniers doit produire au greffe du tribunal dans les 30 jours à compter de la publication au JORT ou recevoir d'une lettre recommandée a défaut il perd son droit de participation et ce par le biais d'un avocat dont le cabinet sera le domicile élu du créancier lequel doit préciser les motifs de préférence de sa créance.

Toutes les significations doivent comporter les dispositions des arts précités fautes de déchéance. Le présent avis est paru en application des arts 466-468 du «CPCC».

2023R02301VEPA2

Décision de clôture de l'affaire «LOZMA»

Suivant la décision du juge commissaire du tribunal de 1ère instance de Tunis le 14 Juillet 2023. Mr Mustapha REZG Mandataire de Justice déclare la clôture de l'affaire «lozma».

A cet effet il procède au dépôt de produit de la liquidation à la recette des finances de Tunisie.

2023R02302VEPA2

Ouverture de procédures de distribution des deniers

(Conformément aux articles 466 et 468 du CPCC)

REPUBLIQUE TUNISIENNE MINISTERE DE LA JUSTICE

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE SOUSSE

Affaire de distribution des deniers n°235

Conformément à la décision rendue par le juge chargé de la distribution des deniers et le règlement de l'ordre des créanciers devant le Tribunal de première instance le 24/07/2023, conformément à la requête de distribution déposée par Maître. Faiçal MAROUANI au nom de l'Agence des Ports et des Installations de Pêche au nom de son représentant légal qui a élu domicile au bureau de Maître Faiçal MAROUANI, avocat à Sousse, situé au 29 avenue Taher Safar, Sousse, après consignation du montant estimé à 25.000.000 dinars auprès du trésorier général en Tunisie selon le récépissé n°057579 du 26/12/2002.

L'ordonnance pour l'ouverture des procédures de la distribution des deniers a été établie en vertu du jugement commercial n° 2477 rendu le 24 octobre 1995 par le tribunal de première instance de Sousse, obligeant M. Salem ben Hassan Boudkhan à payer à L'Entreprise de construction et de réparation maritimes «Emacor» au nom de son représentant légal le montant de cent six mille six cent quatre-vingt-dix dinars (106 690 000 D) au titre du montant principal de la dette. L'Agence des Ports et des Installations de Pêche au nom de son représentant légal s'est opposée au produit de la vente et une assurance a été consignée pour le produit de la vente, estimé à vingt cinq mille dinars (25.000.000 D) par l'office de l'huissier de justice Maître Salem Boumaiza, conformément à l'attestation figurant sous le numéro 16157 en date du 8/7/2019.

Subséquemment, «Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu".

2023R02313VEPA2

Avis de Distribution

Le greffier du tribunal première instance de Sousse annonce l'ouverture de la procédure de distribution de la somme de 30.000.000d consignée à la trésorerie générale de Tunisie, quittance n°M008860, en date du 13/02/2020, contre Bilel SASSI, suite à la vente du fonds de commerce «Café Chams», identifiant unique P1233037 sis à la rue Sahloul Ibn Omar Sousse Erriadh à la diligence de Jomai Hablani, CIN n°08453472 représenté par Maître Hassen Turki, Avocat à Sousse.

Dans les 30 jours de la publication au J.O.R.T, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat et ce conformément à l'article 468 c.p.c.c.

2023S01129VEPA2

La Prolongation du délai d'envoi des offres relatives à la cession d'une entreprise

Société FLEXIPACK S.A

Siège social : Z.I. Sidi El Hani - Sousse

I.U : 0879018Q

En vertu d'une décision rendue par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse en date du 18 septembre 2023 affaire n°231/33, le commissaire à l'exécution Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la cession de l'entreprise ci-dessus indiquée à un tiers est prolongé au 27 octobre 2023.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'entreprise suite à l'achat d'un cahier des charges contre paiement de 500 dinars. Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 53.892,070.

2023S01136VEPA2

La réduction du prix initial et la Prolongation du délai de la vente

Société Hôtelière et Touristiques «HILL DIAR» S.A

Siège social : Boulevard 14 janvier 2011 la route touristique - Sousse

I.U : 0004594H

En vertu d'une décision rendue par la Chambre du Conseil du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 18 septembre 2023 affaire n°93, Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, en sa qualité de syndic de la faillite de la société ci-dessus indiquée, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la vente des actifs comme étant un tout indivisible est prolongée au 27 octobre 2023 sachant que la mise à prix est réduite à 20 % du prix initial.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra constater les biens objet de vente suite à l'achat d'un cahier des charges contre paiement de 500,000 dinars.

Pour plus de renseignements veuillez contacter le 53892070.

2023S01137VEPA2

La clôture de la faillite

Société ENTREPRISE BATIMENT YASSINE S.A.R.L

Siège social : rue El Yarmouk Hiboun Mahdia

M.F : 0899698 N

En vertu d'une décision rendue par le Tribunal de Première Instance de Mahdia en date du 10 janvier 2023 il a été déclaré la clôture de la faillite de la Société ENTREPRISE BATIMENT YASSINE en rétablissement le gérant Mohamed Ben Mahmoud CHOUK dans tous ses droits.

2023S01139VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Qui se tiendra le mercredi 25 octobre 2023

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE "SMVDA BEJAOUA"

Société à responsabilité limitée

Au capital de 200.000 dinars

Siège social : Km 18, route Mateur - Essaida - Oued Ellil Manouba

MF : 1049732A/N/M/000

Messieurs les actionnaires de la société de Mise en Valeur et de Développement Agricole "SMVDA BEJAOUA" sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra mercredi 25 octobre 2023 à 9h, au siège social de la société, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la date de tenue de l'assemblée générale extraordinaire,

2- Annulation de l'augmentation du capital de 250.000 dinars décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2023,

3- Lecture des rapports d'activité des exercices arrêtés aux 30 juin 2021 et 2022,

4- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux exercices arrêtés au 30 juin 2021 et 2022,

5- Approbation des rapports d'activité des exercices arrêtés au 30 juin 2021 et 2022,

6- Approbation des états financiers des exercices arrêtés au 30 juin 2021 et 2022,

7- Approbation des conventions prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales,

8- Affectation des résultats des exercices arrêtés au 30 juin 2021 et 2022,

9- Quitus aux administrateurs de la société,

10- Nomination d'un commissaire aux comptes,

11- Questions diverses,

12- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale extraordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2023T00900SANB3

Convocation

SOCIETE TOURISTIQUE CEDRIANOTEL

S.A au capital de 3 082 500 dinars

Siège social : Hôtel Cedriana Zone Touristique Midoun Djerba

Identifiant unique : 0042707L

Messieurs les actionnaires de la Société Touristique Cedrianotel sont invités à assister le vendredi 10 Novembre 2023 à dix heures du matin au siège social, à l'effet de délibérer en :

Assemblée Générale Ordinaire, sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022

- Autorisation d'opérations

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Nomination des membres du conseil d'administration

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités

Assemblée Générale Extraordinaire à l'issue de la première à 11 heures du matin, sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2023R02303SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Etudes et Développement de Houmet Essouk - Jerba

SA au capital de 10.400.000 dinars

Siège social : 6, rue du commerce - Z.I Charguia 1 2035 Tunis Carthage

RNE : 0024750 M

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et Développement Houmet Essouk - Jerba sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le samedi 21 octobre 2023 à 10 H aux bureaux de la Société à la Marina de Houmet Essouk, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner le retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2018.

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2018

- Lecture des rapports général & spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2018.

- Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2018.

- Approbation des conventions relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2018.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Nomination ou renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les exercices 2019, 2020 & 2021.

- Pouvoirs en vue de formalités.

2023R02321SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE

Capital social : 8.990.040 dinars

Siège social : 33 Rue Ibn Bessem Menzah 4 - Tunis 1004

MF : 349474 NAM/000

IU : 349474N

CNSS : 180203-74

Les actionnaires de la SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 27/10/2023 à 10 heures au 33 Rue Ibn Bessem Menzah 4, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard de tenue de l'Assemblée Générale

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022;

3. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatif à 2022;

4. Approbation, s'il y a lieu des comptes relatifs à 2022 ;

5. Approbation s'il y a lieu des conventions règlementées prévues par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales de l'exercice 2022;

6. Affectation du résultat de 2022 ;

7. Quitus à donner aux administrateurs ;

8. Nomination des Administrateurs pour les exercices 2023, 2024 et 2025

9. Nomination du Commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025

10. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Les documents prévus par les textes en vigueur sont à votre disposition à l'adresse sus indiquée.

2023402339SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Industrielle de carrosserie

Automobile et Matériel Elévateur - SICAME

S.A. au capital : 18 000 000 DT

N°22 Rue de l'Energie Z.I. Charguia 1 - Tunis Carthage

I.U : 0003080F

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle de Carrosserie Automobile et Matériel Elévateur SICAME S.A, sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 20 octobre 2023 à 9 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur ledit exercice.

3- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2022.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

6- Mandat d'administrateurs.

Tous les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2023402340SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Industrielle de carrosserie

Automobile et Matériel Elévateur - SICAME

S.A. au capital : 18 000 000 DT

N°22 Rue de l'Energie Z.I. Charguia 1 - Tunis Carthage

I.U : 0003080F

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle de Carrosserie Automobile et Matériel Elévateur SICAME S.A, sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 20 octobre 2023 à 10 heures trente au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social de la société

- Modification corrélative des statuts.

- Délégation de pouvoirs

Tous les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social. En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2023402341SANB3

DIVERS

Avis au public

Jugement de mise sous-tutelle

En vertu d'un jugement par le tribunal de 1ère instance de Médenine en la matière de mise sous tutelle, Affaire n°2520 du 31 juillet 2023, notifié par Maître Naoufel Belgacem, huissier de justice à Médenine le 7/8/2023 selon son exploit n°2217, dont teneur :

Le tribunal prononce en premier ressort un jugement désignant la nommée Kordi Fatma Bent Ali, tutrice sur son époux Ayadi Ben Toumi Addam à cause de son insuffisance mentale et ce pour s'occuper de ses affaires et prendre soins de ses besoins conformément à la loi et gérer ses affaires légales sauf la vente des immobiliers qui sera effectuée en vertu d'une autorisation privée émises par les services compétents et met les frais légaux à la charge de la demanderesse.

Par la suite, ce jugement sera publié au JORT une fois étant exécuté.

2023R02299DIVD2

Avis au public

Mme Selma Bent Mohamed Ayech, titulaire de la CIN n°08471055, déclare la perte du titre de propriété n°4665/11 objet du titre foncier n°41071 Kairouan dit «Salima» constitué des parcelles 06-109 d'une superficie de 06H 15A21 C, et divisé en 61521 parts, objet de la réquisition n°39425 déposée le 02/3/2005 sis à Sbikha Kairouan. Une attestation de perte a été délivrée à cet effet par le poste de la garde nationale de Chatt Meriem le 21/8/2023 sous le numéro 2175/135 et qu'elle souhaite extraire une copie dudit titre qui en tient lieu afin de finaliser les procédures d'inscription d'un contrat de donation.

2023S01131DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Monsieur Riadhe Chouba titulaire de la CIN n°04160113 déclare la perte de l'acte de propriété du titre foncier n°59033 Monastir sis à Touza, une attestation de perte a été délivrée sous n°118 le 7/8/2023 LA POLICE de Touza.

2023S01135DIVD2

Avis

Messieurs Abdessalm et Mohamed et Faiza fils Elbechir Ayadi déclarent que le titre de propriété de ses héritiers d'un terrain d'une superficie de 6370 m² et d'un terrain d'une superficie de 34675 m² sis à la route de Teniour Km 18 et d'un terrain d'une superficie de 14134 m² sis à la route de Teniour Km 20 est perdu. Ils veulent extraire un autre titre. Toutes oppositions doivent être au bureau de notaire Ketata Moncef sis au 14 place 5 décembre Sfax dans un délai de 30 j de ce jour.

2023X01224DIVD2

Avis

Souad Benothmen annonce qu'elle possède un terrain d'une superficie de 1012 m² sise à Elhajeb Sfax sud son titre de propriété a disparu elle veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maymoun Karray dans un délai de 30 jours après ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

MF 501933B/A/P/000

T98239354

2023X01228DIVD2

Avis complémentaire

Selon la réquisition d'enregistrement facultative n°11940 Gabès présentée par Adel et Samir et Sadok et Nizar, fils de Houssin Smouda le 28/3/2018, dont un extrait a été publié au JORT paru le 7/5/2021, et selon l'enquête faite sur les lieux le 9/12/2021, on a constaté qu'une erreur a été commise au nom de l'un des demandeurs en mentionnant que la demande est présentée par Adel et Samir et Sadok et Nizar, fils de Houssin Smouda, alors que les vrais demandeurs sont Abdelkhalak et Samir et Sadok et Nizar, fils Houssin Smouda.

2023X01232DIVD2

Avis

Slim Habaiib avise être propriétaire de la moitié d'une parcelle de terre de superficie 4072 m² sise à la route Ataya Km 11 Khazanete Sfax ayant perdu son titre de propriété il veut avoir un extrait de l'acte original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir au notaire Ilyes Karray rue des notaires Sfax dans un délai de 70 jours.

2023X01233DIVD2